

*Initiatives ministérielles*

D'aucuns diront qu'un bon nombre de dispositions de ce projet de loi sont fort bien conçues. Je voudrais simplement mentionner certains des amendements qui ont été proposés ou certaines dispositions du projet de loi. En premier lieu, il y a l'exigence portant sur la divulgation des frais de service imposés par les banques. Je pense que c'est une disposition très intéressante et pertinente.

Ensuite, il y a le pouvoir de prendre des règlements sur la divulgation relative à l'établissement de réseaux, qui est aussi une disposition très intéressante.

Le retrait graduel de l'exigence actuelle relative aux réserves obligatoires et le projet de dispositions sur l'assurance, qui sont semblables à celles du projet de loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, limitent la capacité des banques de donner des conseils en matière d'assurance et restreignent la promotion et la vente des différents types d'assurance.

Les banques vont encore avoir le droit de vendre de l'assurance-crédit et de l'assurance-voyages. Voilà un amendement fort intéressant.

Il est difficile d'éviter les digressions dans le débat actuel. Comme je l'ai affirmé plus tôt, nous, libéraux, appuierons en principe le projet de loi pour qu'il soit renvoyé à un comité.

Dans le cadre de mes recherches, j'ai été très alarmé d'apprendre le sort de nos consommateurs et de nos entreprises qui, en dernière analyse, sont les déposants.

Les banques sont prospères lorsque les consommateurs et les entreprises y déposent leur argent. Toutefois, à la lecture des données statistiques publiées depuis 1985, on ne peut s'empêcher d'être quelque peu scandalisé. En 1985, le Canada comptait plus de 19 000 consommateurs, d'éventuels déposants, qui ont fait faillite. De la même façon, 8 663 entreprises ont fermé leurs portes. Donc, en 1985, 28 415 particuliers et entreprises ont déclaré faillite.

L'année suivante,—encore une fois, souvent par suite de la politique monétaire ou de la politique générale d'emploi du gouvernement—au-delà de 21 000 consommateurs et de 8 500 entreprises, soit 30 267 éventuels déposants, ont fait faillite. Tous ces gens auraient pu contribuer à rehausser notre productivité.

En 1987, les choses n'allaient guère mieux puisque plus de 24 000 consommateurs et 7 600 entreprises ont déclai-

ré faillite, d'où la perte de 33 848 déposants. En 1988, 33 848 consommateurs et entreprises ont fait faillite. En 1989, leur nombre atteignait 37 866 et, en 1990, 54 424.

• (1610)

Ce genre de données est alarmant pour nos institutions financières, l'entreprise privée et la société. Et le gouvernement devrait s'en inquiéter lui aussi.

Cette progression des faillites a indubitablement nui à l'industrie bancaire et à l'industrie des assurances. Peut-être est-ce le temps pour le gouvernement d'établir un plan directeur pour l'avenir et de voir quelles mesures s'imposent pour remettre l'économie sur la bonne voie.

La façon dont le gouvernement aborde cette question n'est pas forcément la meilleure. Elle est valable, mais elle va nous coûter cher. D'autres façons seraient plus profitables pour les Canadiens.

Ce n'est manifestement pas en s'attaquant aux fonctionnaires qu'on va revitaliser l'économie, gagner la confiance des consommateurs et des entrepreneurs et relancer le secteur des banques et des compagnies d'assurances. La seule façon d'établir un plan directeur pour l'avenir du Canada, c'est de prévoir quelque politique qui obligera le gouvernement à viser le plein emploi.

J'estime que nous pourrions ainsi relancer l'économie et aider les entreprises et les consommateurs. Il ne fait aucun doute qu'il faut établir une bonne stratégie industrielle en consultation avec le secteur industriel, le milieu des affaires, les investisseurs et les banques.

Il est temps que nous établissions une stratégie pour l'avenir. On a eu recours ces cinq, six ou huit dernières années à des solutions réactionnaires, mais pas à des mesures relevant d'un véritable programme stratégique.

Cette mesure constitue un pas dans la bonne direction. Il ne fait aucun doute qu'elle va résoudre maints problèmes tenaces du secteur industriel. Mais il ne suffit pas de légiférer. Il faut adopter une stratégie qui, je le répète, redonnera confiance aux consommateurs et aux entreprises, de telle sorte que les investissements se multiplient au Canada, que davantage d'entreprises étrangères investissent dans notre économie et que chacun y trouve son compte sans qu'il faille prendre à l'un pour donner à l'autre, ni réduire les services offerts à la collectivité, ni hausser les impôts.